



LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

LA LIGUE

et vous!

N°39

SOMMAIRE

Page 2 :

Finale Outre-Mer

Page 3 :

Licences 2024-2025

Page 4 :

Dossiers d'engagement

Page 5 :

Mouvements Clubs

Page 6 :

Assistance Juridique

Pages 7 & 8 :

Procès Verbaux

Page 9 :

Nous Joindre

75 77 78 91
92 93 94 95



Finale Outre-Mer

Coupe de Paris IDF - Challenge Marcelin Rilos



Il s'agissait de la **2ème finale** des **Coupes de Paris** de la saison **2023/2024**.

L'affiche de la rencontre opposait **l'USM Villeparisis** au **CA Vitry**. Cette rencontre s'est déroulée au *Stade Georges Pollet de Villepinte*, dans une ambiance très festive !

Malgré une première mi-temps assez dominée de la part des joueurs du **CA Vitry**, le suspens restait présent puisque le score était de parité (1-1).

Réaliste et solide, **Villeparisis** a fini par prendre l'avantage avant le début du dernier quart d'heure de la partie pour s'imposer sur le score de 2 buts à 1.



Cliquez ici pour retrouver plus d'informations sur cette finale en, mais également toutes les photos de la rencontre en **cliquant ici** !





Licences 2024-2025

Informations générales

➤ Ouverture de la campagne des licences

La date d'ouverture de la saisie des licences est planifiée le mardi 4 juin 2024.

NB : il s'agit d'une date prévisionnelle susceptible d'être modifiée en cas de retard de la FFF dans les paramétrages de la nouvelle saison.

➤ Documents relatifs à la campagne des licences

Comme chaque saison, les différents documents relatifs à la campagne des licences seront mis en ligne sur le site Internet de la Ligue (rubriques « Documents » puis « Formulaires Clubs ») et dans Footclubs (menus « Organisation » puis « Centre de gestion »).

Rappel : dans le cadre des demandes de licences formulées de manière standard, seuls les bordereaux mis à disposition par votre Ligue seront pris en compte lors de la vérification de la conformité des pièces transmises, les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue.

NB : la fonctionnalité de Footclubs permettant d'éditer les bordereaux de demandes de licences préremplis ne sera pas reconduite par la FFF, et ce, compte tenu du taux d'utilisation actuel de la dématérialisation sur le territoire national.

➤ Accompagnement

Afin de vous aider à appréhender au mieux ce début de saison et de vous présenter les nouveautés implémentées dans les parcours de demandes de licences, la FFF proposera aux clubs un webinaire "*Licences - Nouveautés 2024-2025*" le **jeudi 6 juin 2024 prochain de 18h00 à 19h00**.



Dossiers d'engagement

Le mois de mai marque traditionnellement le coup d'envoi de la préparation de la prochaine saison avec l'engagement des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District. Depuis plusieurs années, le dossier d'engagement se remplit directement en ligne via l'extranet L.P.I.F.F.



Sur votre plateforme Extranet L.P.I.F.F., accessible via l'adresse suivante : extranet.lpiff.fr, vous pourrez accéder à votre dossier en cliquant sur l'onglet « Dossier d'engagement » où vous découvrirez les 4 blocs suivants :

- **Engagements** : permet de saisir les engagements et les alternances de vos équipes à 11 ;
- **Données clubs** : permet de saisir les informations relatives au correspondant de votre club et au Référent Prévention Sécurité (données obligatoires à renseigner sans quoi le dossier ne pourra pas être validé) ;
- **Export PDF** : permet d'avoir une visibilité de votre dossier sous un format PDF qui peut être imprimé ;
- **Clôture** : Étape obligatoire pour finaliser et valider votre dossier.



Pour tout savoir sur les dossiers d'engagement, [cliquez ici !](#)



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>



Assistance Juridique

Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

Les clubs seront reçus sur rendez-vous.



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant [ici](#)!





Procès Verbaux

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors
N°59



Commission des Statuts et Règlements &
Contrôle des Mutations

Commission Régionale Prévention
Médiation Éducation



Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors
N°60





Procès Verbaux



Commission Régionale du Football Féminin

Commission Régionale Futsal



Commission Régionale Outre-Mer

Commission Régionale Football Loisirs



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives



Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



Contacts

D'ANDRADE Mélanie

01 85 90 03 77

Département Technique

HISPAL Estelle

01 85 90 03 79

Chargée de Formation BMF

LERMA Lénaïck

01 85 90 03 71

Département Technique

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

Chargée de Formation BEF

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du
Football Francilien sur les réseaux

paris-idf.fff.fr



75 77 78 91
92 93 94 95